

## **Marché de l'électricité : le cavalier seul de la Suisse surchauffe les lignes !**

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a récemment tiré la leçon de la panne d'électricité géante qui a plongé l'Italie dans le noir en septembre dernier. Actuellement, les flux d'électricité à destination de l'Italie se répartissent entre la Suisse, la France, l'Autriche et la Slovénie. Ces flux répondent à des logiques commerciales sur lesquelles la Suisse n'a aucune prise. Il en découle parfois des concentrations sur certaines lignes, pouvant conduire à des saturations alors même que les capacités sont globalement suffisantes. Selon l'OFEN, ce serait la cause principale du black out de septembre dernier, la coupure accidentelle de la ligne du Lukmanier ayant déclenché un effet domino sur un réseau déjà surchargé.

Au vu de l'interdépendance des réseaux européens et du rôle central joué par notre pays dans les échanges internationaux de courant, l'OFEN reste persuadé que la Suisse n'a pas d'autre choix que de s'adapter à la législation de l'UE qui vise à ouvrir le marché continental à partir de 2007. Pour surmonter les craintes exprimées par les opposants à la LME, rejetée par le peuple en septembre 2002, l'OFEN propose de scinder le processus en deux étapes. Dans un premier temps, l'ouverture du marché suisse à la concurrence ne concernerait que les principaux consommateurs de courant et les PME. Cette phase démarrerait en 2005, alors que l'ouverture totale serait calquée sur celle de l'UE.

En complément de cette ouverture partielle, et pour éviter la répétition de nouvelles pannes géantes, l'OFEN propose aux sept opérateurs actuels de créer, sur une base volontaire, une société nationale d'exploitation du réseau de transport. Pour sa part, l'Etat mettrait sur pied une autorité de régulation « suffisamment forte » pour réglementer le marché et négocier la manière dont les flux d'électricité en transit doivent se répartir entre les pays intéressés. Pour la petite histoire, on relèvera que lors de la conférence de presse consacrée à cet objet le directeur de l'OFEN estimait justifié le recours au droit d'urgence pour réaliser rapidement cette première étape. Mais le lendemain, le conseiller fédéral Leuenberger jugeait bon de démentir et de préciser qu'aucune des mesures précitées ne nécessitait le recours au droit d'urgence. Dommage...

La sécurité de l'approvisionnement et des prix compétitifs restent les deux objectifs majeurs de la politique à mener en ce domaine. L'analyse de la panne qui a paralysé l'Italie démontre certes la nécessité d'agir sur le plan technique, mais aussi et surtout d'harmoniser nos dispositions légales avec celles de nos voisins. En clair, la Suisse ne peut plus se permettre de faire cavalier seul si elle entend maintenir la sécurité de son approvisionnement et tirer avantage de sa position de plaque tournante du commerce européen d'électricité.

### **Jean-Claude Chappuis**